

Culture, commerce et numérique

Adoption de nouvelles directives internationales pour protéger les créateurs et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur Internet

Volume 12, numéro 6, juillet 2017

Résumé analytique

Ce mois-ci, notre bulletin examine les nouvelles directives et mesures adoptées au niveau international afin de protéger davantage les créateurs et de promouvoir la diversité des expressions culturelles et la diversité linguistique dans l'environnement numérique. Dans un premier temps, le numéro traite des directives opérationnelles sur le numérique adoptées dans le cadre de la sixième Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le numéro traite ensuite de l'importante initiative de création d'un nouveau dispositif d'observation des dynamiques culturelles et linguistiques par la Direction *Langue française, Cultures et Diversité (DLFCD)* de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), initiative suivie par l'installation le 10 juillet dernier à Paris d'un comité d'orientation de ce dispositif, composé d'une dizaine d'experts internationaux. Enfin, le numéro se termine par l'extrait d'un article publié par **Deborah James** (*directrice des programmes internationaux du Center for Economic and Policy Research et coordonnatrice du réseau global «Notre monde n'est pas à vendre - OWINFS Network»*), exposant sa vision sur la manière dont les multinationales américaines du secteur du numérique influencent l'élaboration des règles sur le commerce électronique à l'OMC.

Bonne lecture.

Table des matières

Des directives opérationnelles pour une meilleure application de la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique.....2

Installation du comité d'orientation du nouveau dispositif d'observation des dynamiques culturelles et linguistiques au sein de la Francophonie.....4

Douze raisons de s'opposer aux règles sur le commerce électronique à l'OMC.....5

Des directives opérationnelles pour une meilleure application de la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique

Après cinq années de discussions et de concertation entre experts, universitaires, gouvernements et société civile sur les défis liés à l'application de la Convention à l'ère du numérique, les représentants de 144 pays et l'Union européenne ont finalement approuvé le 15 juin dernier (lors de la sixième Conférence des Parties à la Convention, au siège de l'UNESCO, à Paris) un ensemble de directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique.

Rappelons que c'est surtout à l'initiative des réflexions, des études et du plaidoyer menés par le Québec¹, le Canada, la France et la Belgique que l'UNESCO avait fini par inscrire l'enjeu du numérique à l'ordre du jour des discussions de la Conférence des Parties à la Convention, dès 2012. Une étude commandée par le gouvernement français et réalisée en 2015 par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) avait ainsi démontré que malgré le fait que la Convention conserve pleinement sa pertinence à l'ère numérique, elle doit être actualisée et mobilisée, grâce à de nouvelles directives opérationnelles sur le numérique qui devraient être interprétées ou appliquées comme des dispositions transversales par rapport à l'ensemble des autres principes de la Convention, de telle sorte à permettre aux Parties de disposer d'un cadre référentiel cohérent qui ne remette pas en cause la neutralité technologique de la Convention et sur lequel les États Parties pourront s'appuyer pour élaborer des politiques culturelles 2.0 adaptées à une réalité numérique appelée à être en évolution constante (Rioux et al, 2015).

Les nouvelles directives, qui viennent d'être adoptées, visent principalement² à garantir la création, la production, la distribution/diffusion, l'accès et la consommation par voie électronique d'une diversité d'expressions culturelles, sans discrimination liée à l'origine, à la langue ou à des facteurs sociaux, pouvant freiner la circulation ou l'accessibilité de ces expressions culturelles dans l'environnement numérique. **Ces directives offrent aux États parties à la Convention des repères et des outils pour faire bénéficier les artistes, créateurs et producteurs de tout le potentiel des technologies numériques, notamment dans les différentes étapes de la création, de la production et de la distribution de leurs œuvres.**

Un autre enjeu important relatif à ces nouvelles directives consiste à « *promouvoir un accès*

¹ Le Québec, qui avait participé aux premières réflexions sur cette convention au début des années 2000, a joué un rôle moteur dans le processus de mise à jour de la Convention, des réflexions préliminaires sur la faisabilité et le coût de nouvelles directives opérationnelles relatives au numérique jusqu'à leur adoption en passant par la rédaction de l'avant-projet.

² Elles appellent également, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, à intégrer la culture dans les plans et stratégies numériques, ainsi qu'à assurer un suivi plus vaste des évolutions dans l'environnement numérique avec la société civile. Elles prennent aussi en considération des questions telles que le respect des droits humains dans l'environnement numérique, notamment la liberté d'expression, la liberté artistique et l'égalité des sexes.

équitable et un échange équilibré des biens et services culturels numériques, notamment par l'application de dispositions de traitement préférentiel pour les œuvres créées ou produites par des artistes et des professionnels de la culture issus des pays en développement ».

Par ailleurs, dans le contexte de transition numérique qui affecte profondément les logiques d'acteurs et les modèles d'affaires des industries culturelles, il est devenu primordial de penser au renforcement des mesures visant à protéger et à promouvoir les cultures nationales et locales, en veillant au respect de la propriété intellectuelle et à la juste rémunération des artistes et créateurs de contenus culturels. **Le nouveau texte souligne également l'urgence d'instaurer un dialogue avec les géants de l'Internet (comme Google, Apple, Facebook, Amazon ou Netflix) qui devraient être sensibilisés à l'application des principes de la Convention dans l'environnement numérique, étant donné que ces multinationales jouent aujourd'hui un rôle déterminant dans la manière dont nous découvrons ou consommons les contenus culturels.**

Selon Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, le nouveau texte qui vient d'être adopté sur la mise en oeuvre de la Convention dans l'environnement numérique constitue « un moyen de s'assurer que l'environnement numérique puisse tenir ses promesses en tant que moteur d'une société inclusive et créative ».

À ce jour, la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles demeure le seul instrument juridique qui pourra garantir, à travers une coopération internationale renforcée, la circulation des expressions culturelles minoritaires ou endogènes, tout en préservant la pleine capacité des États à mettre en œuvre de manière souveraine des politiques culturelles pertinentes à l'ère numérique. Selon Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, le nouveau texte constitue donc « un moyen de s'assurer que l'environnement numérique puisse tenir ses

promesses en tant que moteur d'une société inclusive et créative ».

Dans les années à venir, il faudra notamment surveiller comment l'application de ces nouvelles directives internationales intègre les nouveaux enjeux reliés au numérique ainsi que ses effets sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles. Parmi les enjeux qui nous paraissent les plus importants à cet égard, citons : 1) **l'adaptation au numérique des politiques culturelles**; 2) **l'amélioration de la découvrabilité et de l'accès en ligne à une diversité d'expressions culturelles**; 3) **l'introduction de clauses culturelles dans les accords commerciaux internationaux**, y compris des clauses de traitement préférentiel et de traitement spécifique des biens et services culturels transitant via les plateformes de distribution numérique et de commerce électronique; 4) **le soutien et le renforcement des capacités numériques** des entrepreneurs culturels et des entreprises locales de production qui mènent des activités dans les industries culturelles et créatives numériques; 5) **le développement d'initiatives de coopération culturelle** (tant sur le plan international que sur le plan national) en matière de co-création, de co-production ou de co-distribution numérique de biens et services culturels.

SOURCES :

http://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/sessions/6cp_11_do_numerique_fr.pdf

<http://fr.unesco.org/news/unesco-adopte-directives-internationales-protoger-artistes-diversite-contenus-culturels>

<http://fr.unesco.org/creativity/news/futur-de-culture-defis-de-lerre-du-numerique-societe>

Installation du comité d'orientation du nouveau dispositif d'observation des dynamiques culturelles et linguistiques au sein de la Francophonie

La promotion de la diversité culturelle et linguistique est au cœur du projet francophone depuis sa création et la Francophonie a joué un rôle majeur dans la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles (2005). **En complémentarité des actions qu'elle mène depuis des années dans le secteur de l'économie créative, la Direction Langue française, culture et diversités (DLFCD) de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a décidé de se doter d'un dispositif d'observation des dynamiques culturelles et linguistiques.** C'est ainsi que ce lundi 10 juillet 2017 a été mis en place à Paris (au siège de l'OIF) le comité d'orientation de ce nouveau dispositif.

Force de proposition, d'aide à la réflexion et d'accompagnement dans la définition des études à mener en matière de diversité culturelle et linguistique, ce comité est composé d'une dizaine d'experts internationaux, avec des profils différents qui portent une attention particulière à la culture. Il a, dès son lancement, précisé et validé les champs de recherche et les activités prioritaires à mener pour les trois prochaines années. **Étudier les enjeux et les problématiques de la diversité culturelle et linguistique, analyser les mutations pour collecter des informations, identifier des innovations, valoriser de bonnes pratiques, documenter des aspects particuliers et se projeter dans l'avenir, tels sont les axes retenus par le comité.**



Le comité d'orientation est composé des membres suivants :

- **Mme Bernadette Dufrêne**, (Présidente) Enseignante-chercheuse, Université Paris 8 France ;
- **M. Souleymane Bachir Diagne**, Professeur d'études francophones et de philosophie, Université de Columbia, États-Unis ;
- **M. Dominique Jutras**, Directeur général de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, Canada ;
- **M. Yacouba Konaté**, Directeur du MASA – Professeur de philosophie, Université de Cocody, Côte-d'Ivoire ;
- **M. François Chaubet**, Enseignant-chercheur, Histoire et civilisation, Université de Nanterre Paris-Ouest France ;
- **M. Ronald C. Paul**, Conseiller en politiques et stratégies de développement culturel, Haïti ;
- **M. Destiny Tchéhouali**, Chercheur au Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM), Université du Québec à Montréal (UQAM), Canada ;
- **M. Hervé Sabourin**, Directeur du Bureau du Moyen-Orient, Agence universitaire de la Francophonie, Liban.

SOURCE :

<https://www.francophonie.org/Installation-du-comite-d.html>

Douze raisons de s'opposer aux règles sur le commerce électronique à l'OMC

*Extraits d'une chronique de **Deborah James** (directrice des programmes internationaux du Center for Economic and Policy Research et coordonnatrice du réseau global «Notre monde n'est pas à vendre - OWINFS Network»). Article initialement publié sur le site du [HuffingtonPost](https://www.huffpost.com).*

Les multinationales américaines high tech constituent cinq des sept plus grandes multinationales au monde et elles dominent l'information (Google, numéro 1), les médias (Facebook, numéro 7), le commerce de détail (Amazon, numéro 6) et la technologie (Apple, numéro 1 et Microsoft, numéro 3), selon le World Economic Forum. **L'un des meilleurs investissements que les entreprises américaines high tech peuvent faire est de changer les règles selon lesquelles elles opèrent pour augmenter leur profit dans l'économie mondiale, tout en empêchant leurs concurrents d'être à leur niveau. Pendant longtemps, elles ont utilisé les accords commerciaux pour écrire dans le marbre des règles qui favorisent leurs « droits » de faire du profit, tout en limitant la capacité des gouvernements de les réguler dans l'intérêt public, souvent d'une façon qui serait impossible par les voies démocratiques normales.**

Vous avez peut-être entendu parler du Partenariat Trans-Pacifique (PTP), un accord commercial négocié par l'administration Obama, signé en 2016, mais qui n'a jamais eu le soutien nécessaire au Congrès pour y être soumis au vote. Le PTP était le premier accord « commercial » à inclure des « règles du 21^{ème} siècle » étendues, contraignantes pour toute une série de questions numériques comprises sous le titre de « commerce électronique ». Alors que ce label évoque une façon positive de promouvoir la capacité des petites et moyennes entreprises d'augmenter leurs ventes sur Internet, en réalité il aurait restreint le droit des pays de réguler des secteurs comme la protection de la sphère privée et des consommateurs, le transfert transfrontalier des données, la

neutralité d'Internet et d'autres questions qui relèvent de la gouvernance d'Internet (avec les questions de concurrence, de propriété intellectuelle et beaucoup d'autres). **Comme il existe des enceintes, qui vont du Forum sur la gouvernance d'Internet au Sommet mondial sur la société de l'information, où le secteur privé, les gouvernements, des ingénieurs et des experts de la société civile traitent depuis longtemps les questions d'Internet dans un format multi-acteurs, la tentative du PTP de faire une percée dans ces sujets visait ni plus ni moins qu'à court-circuiter la démocratie et la bonne gouvernance au profit du secteur privé. Sans surprise, il a été critiqué par des groupes comme le [Open Digital Trade Network](#).**

Trump a abandonné le cadavre fumant du PTP, mais des dispositions presque identiques avaient été révélées auparavant dans le projet d'Accord sur le commerce des services (TISA). Le TISA vise à écrire dans le marbre la dérégulation et la privatisation telles qu'imaginées par les grandes multinationales de la technologie, la finance, la logistique et le commerce de détail des 50 pays participants. Bien que peu connu, le principal obstacle qui a empêché les négociateurs de conclure le TISA en décembre 2016 a été une opposition importante entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis sur la protection des données, face au désir des multinationales d'obtenir de nouveaux « droits » de transférer les données de par le monde et de pouvoir les utiliser sans restrictions. (L'UE a un système solide de droits sur la protection de la sphère privée et des données, tandis que la politique officielle des États-Unis repose sur le bon vouloir de Google, Amazon et autres multinationales quant à la protection des consommateurs). Malheureusement Trump n'a pas laissé tomber le TISA et, au contraire, il semble prêt à relancer bientôt le traité. Le secrétaire américain au Commerce, Wilbur Ross, a aussi affirmé que la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) devrait inclure une mise à jour des règles du PTP et Trump lui-même a mentionné le désir d'« abolir les barrières commerciales » pour les grandes entreprises technologiques qui ont ses faveurs.

Comme on le voit, les multinationales qui poussent pour des règles dans le commerce électronique sont en train de faire du shopping entre les différentes instances et elles ont amené leurs listes de souhaits à l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), qui a publié une [policy guidance](#) sur toute une série de questions annexes et au G20 qui vient de publier sa [Digital Economy Ministerial Declaration](#). Cependant, des accords entre membres de ces institutions ne sont pas contraignants pour les gouvernements. Pour obtenir des règles sur le commerce électronique qu'il soit possible d'imposer, les multinationales sont en train de se tourner vers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Depuis juillet 2016, le commerce électronique a été le sujet le plus poussé par les pays développés en vue de négociations à l'OMC. Si les discussions aboutissent à un mandat de négociation, les nouvelles règles soumettraient les citoyens des 164 pays membres de l'OMC à leurs conséquences étendues susceptibles de changer l'état du monde, détruire des emplois et potentiellement le développement.

Les pays en développement, qui représentent la grande majorité des membres de l'OMC, ont depuis sa création en 1995 demandé une série de changements aux règles existantes après avoir constaté qu'elles étaient défavorables à leur développement. Une série de 100 propositions (la plupart pour enlever de l'OMC des règles qui limitent l'utilisation des stratégies de développement) avaient été insérées dans le cycle de Doha (appelé alors Agenda de développement de Doha pour convaincre les pays en développement que ce cycle de négociations allait surtout les aider à utiliser le commerce pour le développement). Les règles les

plus importantes et ayant le plus grand besoin de changement sont celles sur l'agriculture, car elles permettent aux pays riches de subventionner leurs producteurs et d'exporter des produits subventionnés au détriment des paysans des pays en développement, qui ne sont pas autorisés à recevoir des subventions gouvernementales même pour la production locale. Malheureusement depuis lors, les propositions des pays en développement ont rarement été discutées, alors que les pays riches ont imposé un [agenda différent](#) de libéralisation accrue, qui suppose plus de droits pour les multinationales et des possibilités limitées pour les pays d'utiliser les mêmes politiques que les pays riches ont utilisées pour se développer. Les pays industrialisés sont maintenant en crise à cause de l'impact négatif de 20 ans d'accords commerciaux destructeurs d'emplois. Mais leurs négociateurs commerciaux continuent à pousser pour inscrire une série de règles qui vont bien au-delà du commerce de détail et qui sont en réalité un effort pour façonner toute l'économie numérique du futur au profit des multinationales. **Presque une douzaine de propositions ont circulé à l'OMC, beaucoup avec des dispositions qui se ressemblent, écrites pour une économie mondiale sans frontières, numérisée, où les principales multinationales financières, technologiques, logistiques et autres peuvent déplacer les emplois, le capital, les intrants et les données sans heurts et restrictions dans le temps et l'espace, en ouvrant de nouveaux marchés, tout en limitant leurs obligations d'assurer que les travailleurs, les communautés et les pays bénéficient de leurs activités.** Ceux qui proposent déguisent leurs propositions dans le cheval de Troie de la nécessité de « booster le développement par le pouvoir des petites et moyennes entreprises (PME), en utilisant le commerce électronique ». Certes, le commerce électronique peut être une force créatrice d'emplois et de développement et il a sûrement le pouvoir d'accroître l'innovation, élargir le choix des consommateurs, connecter des producteurs et consommateurs reculés et augmenter la connectivité globale. Mais ce n'est pas dans l'intérêt des PME d'avoir des règles contraignantes globales écrites par Google.

Récemment, j'ai participé à un forum sur le commerce électronique organisé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), où il y avait beaucoup de représentants des multinationales se faisant passer pour des experts du développement. Le commerce électronique – entendu comme le fait de donner accès à Internet à plus de citoyens, faciliter la vente par des femmes rurales du Bangladesh de produits fabriqués maison directement à des consommateurs anglais – n'était pas seulement présenté comme la recette magique pour résoudre tout problème de développement sur terre, mais il allait aussi de pair avec des règles contraignantes à l'OMC qui permettent aux multinationales étrangères un accès illimité aux marchés locaux selon leurs propres règles. Mais les PME ont moins de chances d'être compétitives face à de gigantesques multinationales, qui bénéficient d'économies d'échelle, de subventions depuis longtemps, d'avancées technologiques, d'une forte infrastructure fournie par l'Etat et d'un système de règles commerciales écrit par leurs avocats. Le commerce électronique à l'OMC est un marché de dupes.

Pour ceux qui se soucient des emplois, du travail décent, de notre environnement commun, du développement, des inégalités et de l'intérêt public, voici quelques raisons de s'opposer aux nouvelles négociations sur le commerce électronique à l'OMC :

1. Les discussions sur le commerce électronique sont en train de marginaliser un agenda qui pourrait réduire radicalement la pauvreté : Des millions de pauvres pourraient voir leur vie s'améliorer si des changements étaient apportés aux règles existantes en agriculture à l'OMC, mais cette année les yeux sont rivés sur le commerce électronique à l'OMC.

2. Les propositions sur le commerce électronique visent à écrire prématurément des règles :

Les entreprises américaines essaient de réécrire les règles internationales afin de garantir leur supériorité actuelle en la matière. Malgré une suprématie presque totale dans la haute technologie, elles veulent faire échec à l'émergence de la Chine comme acteur global, vu qu'elle investit des milliards pour développer des secteurs de haute technologie sous son plan « Made in China 2025 ». Les multinationales américaines essaient aussi d'éliminer d'autres concurrents potentiels futurs. Ainsi tous les 164 membres de l'OMC sont poussés à négocier sur des sujets avant que la plupart comprennent vraiment leurs conséquences possibles. Les pays en développement généralement n'ont pas l'expérience des technologies discutées, donc ils ne savent pas ce qu'est la « meilleure pratique » en ce qui concerne la plupart des activités. [...] De récents rapports de la CNUCED montrent qu'une majorité de pays en développement n'ont pas de structure juridique adéquate en matière de commerce numérique, gouvernance d'Internet ou cybersécurité. Même les règles des États-Unis et de l'UE sur beaucoup de ces questions ne sont pas encore mûres. Les bénéfices de la numérisation pourraient être immenses pour tous, mais pas si les règles sont déséquilibrées en faveur des puissants. C'est pourquoi, en octobre, le Groupe africain à l'OMC [s'est opposé à établir un mandat sur les règles sur le commerce électronique](#). Du point de vue du développement, il est aberrant de créer des traités juridiquement contraignants avec pouvoir de sanction dans des domaines en émergence et qui sont incroyablement dépendants des dynamiques évolutives de l'économie numérique.

3. Les propositions sur le commerce électronique détruiraient des emplois :

Les technologies derrière la « quatrième révolution industrielle » visent à [destabiliser le marché de l'emploi](#), car la flexibilité est la clé de « l'innovation ». Des emplois bien payés assortis de cotisations sociales sont en train d'être remplacés par du travail sur appel sans protection ou stabilité sociale. Les entreprises sont en train de transférer le risque du marché sur le contractuel individuel, ou « travailleur indépendant », qui non seulement est payé moins, mais n'a pas de sécurité sociale comme le congé maladie, l'assurance maladie et la retraite – sans parler de la stabilité de l'emploi. Souvent, comme dans le cas d'Uber, les efforts de l'entreprise pour dominer le marché sont [à l'opposé](#) de la capacité des travailleurs d'augmenter leur salaire. Et alors que le danger que les robots représentent pour l'emploi est exagéré, beaucoup d'emplois vont être remplacés par l'automatisation. Un rapport de développement 2016 de la Banque mondiale a estimé que 47% des emplois aux États-Unis sont à risque d'automatisation, 65% des emplois en Argentine, 77% en Chine et un impressionnant 85% en Éthiopie. Un [récent rapport du Groupe UBS](#) a indiqué que les pays en développement « vont devoir affronter la menace de la quatrième révolution industrielle, qui va mettre en danger les emplois peu qualifiés par l'automatisation extrême, alors qu'ils n'ont pas la capacité technologique de bénéficier des gains relatifs qui pourraient être redistribués par la connectivité extrême ». Les propositions sur le commerce électronique ne créent pas ce changement, mais elles en accélèreraient l'avènement et rendrait plus difficile pour les gouvernements d'en atténuer les impacts négatifs.

4. Les propositions sur le commerce électronique augmenteraient les inégalités entre pays :

En Afrique sub-saharienne, [62.5%](#) de la population n'a pas accès à l'électricité; [87%](#) n'a pas accès à Internet; et la majorité n'a pas de service postal jusqu'à la maison. Les pays pauvres ont clairement fait savoir qu'ils veulent un meilleur accès à l'énergie, à Internet et à d'autres technologies de l'information et la communication (TIC) pour combler le fossé numérique ; une

meilleure infrastructure pour la logistique, y compris les systèmes de transport et postaux ; des cadres juridiques et régulateurs ; l'accès à la finance ; et la formation dans les technologies pour les aider à se préparer à bénéficier du commerce électronique. Mais ces questions ne sont pas d'habitude prises en compte dans les propositions des pays développés, présentées par les principales multinationales du commerce électronique. Les propositions des pays en développement, en attendant, se soldent souvent par des promesses non contraignantes d'aide mais qui est rarement fournie. Le fait que la Chine soit l'un des principaux acteurs en matière de commerce électronique, via Alibaba, contribue peu à mitiger les inégalités structurelles qui se créeraient entre pays développés et en développement. Les propositions sur le commerce électronique étendraient le vaste protectionnisme qui favorise les entreprises basées dans les pays développés, sous forme de brevets et droits d'auteur pour les technologies et les contenus, entraînant des flux financiers accrus du Sud vers les entreprises du Nord.

5. Les propositions sur le commerce électronique à l'OMC pourraient diminuer notre sécurité :

La proposition de l'UE sur le commerce électronique à l'OMC inclut une interdiction de l'accès au code source pour tous les membres de l'OMC. Or, les gouvernements, y compris celui des États-Unis, exigent souvent que les codes source soient publiés ou révélés pour contrôler la vulnérabilité au piratage. Ceci va devenir de plus en plus important vu que certaines estimations projettent que 50 milliards d'appareils vont être connectés à Internet d'ici 2020, incluant les appareils ménagers comme les réfrigérateurs et les téléviseurs intelligents (qui faisaient partie des centaines de milliers d'appareils utilisés dans les piratages massifs en 2014 et de nouveau en 2016). Le piratage d'appareils médicaux, comme les pacemakers, ou les systèmes électroniques des voitures, pourraient poser des risques sérieux pour la santé et la sécurité.

6. Les propositions sur le commerce électronique promouvraient plus d'inégalités en prévenant une véritable concurrence et en promouvant un comportement monopolistique et oligopolistique :

«Est-il temps de casser Google ? » s'est demandé Jonathan Taplin récemment dans le *New York Times* : Google détient 88% de part de marché dans la recherche de publicité, Facebook (et ses subsidiaries Instagram, WhatsApp et Messenger) détient 77% du trafic social mobile et Amazon a 74% du marché des livres électroniques. Dans des termes économiques classiques, tous les trois sont des monopoles. Le contrôle de l'information, des médias et du commerce de détail par ces trois entreprises est en train d'avoir des conséquences inattendues pour la démocratie, l'innovation et l'intérêt public. Ces multinationales sont capables d'investir dans de nouveaux marchés et d'opérer à perte pendant des années pour dominer le marché, comme Uber et Amazon sont en train de faire en [Inde](#) et dans la centaine de marchés dans lesquels ils opèrent. Le nouveau tsar de l'antitrust du président Trump, Makan Delrahim, est très faible sur la régulation anti-monopolistique. Sans une législation anti-monopolistique forte, les entreprises deviennent encore plus fortes dans tous les secteurs par des acquisitions — «Google qui achète AdMob et DoubleClick, Facebook qui achète Instagram et WhatsApp, Amazon qui achète, pour n'en nommer que quelques-uns, Audible, Twitch, Zappos et Alexa», remarque Taplin.

7. Les propositions sur le commerce électronique menacent l'avenir des pays en permettant le libre transfert de leur ressource naturelle la plus précieuse : les données.

Le bien le plus précieux de Uber ce ne sont pas les voitures ou les chauffeurs, mais ses données sur la façon dont les gens

se déplacent. Lorsqu'une entreprise domine un secteur et qu'elle est capable d'élaborer des données brutes pour le renseignement, elle peut maintenir sa position dominante en excluant les concurrents, comme le soutenait *The Economist* dans un article récent, « La ressource la plus précieuse du monde n'est plus le pétrole, mais les données ». Des services « gratuits » comme les services cloud de Google ou Amazon sont capables d'accéder à plus de données que nous ne pouvons imaginer et de les transformer dans des renseignements qui peuvent être vendus ou loués à d'autres entreprises pour plus de profit. Pourtant presque toutes les propositions sur le commerce électronique incluent le mandat de promouvoir le transfert transfrontalier de données – ce qu'ils appellent habituellement « libre circulation des données » – en interdisant les restrictions sur la localisation des données et d'autres règles. Pourquoi est-ce que les pays en développement devraient brader gratuitement cette ressource importante ? Une stratégie d'industrialisation numérique inclurait la création de centres de données nationaux ou régionaux, comme dans des pays tels que la Chine et la Suède, qui peuvent devenir des centres importants pour les nouvelles industries de software, les industries de jeux, les industries liées à Internet, et autres industries basées sur les données.

8. Les propositions sur le commerce électronique sont une menace pour la protection de la sphère privée et des données :

Les pays en développement ne sont pas les seuls qui devraient se faire du souci quant au flux transfrontaliers de données et le « libre transfert de l'information ». Nous avons assisté à une explosion de plaintes de la part de consommateurs qui ont découvert que leurs données issues de l'utilisation de produits ou services – des [écouteurs Bose](#) à [la gestion d'emails](#) en passant par les [sex toys](#) — étaient vendus à d'autres entreprises, habituellement sans que le consommateur en ait été informé ou ait donné son consentement. Ceci signifie que les données personnelles ont été volées et/ou abusées ; peut-être que ces « flux de données » devraient être renommés « contrebande d'informations volées ». Comme mentionné précédemment, l'UE a des règles strictes sur la protection de la sphère privée et des données qui ont été débattues démocratiquement et approuvées avec enthousiasme par les votants. Beaucoup d'entreprises américaines ne sont pas à la hauteur de ces standards et elles n'ont pas le droit de transférer des données aux États-Unis. Une étude de 2017, le «Global Survey on Internet Security and Trust», menée par le Centre for International Governance Innovation et Ipsos, a montré que les consommateurs hésitent à faire des achats sur Internet parce qu'ils ne font pas confiance aux gouvernements (65%) ; aux entreprises (74%) ou redoutent que leurs données soient utilisées par des cybercriminels (82%). L'année passée, des associations européennes ont envoyé une lettre, tout comme la société civile internationale, demandant au Parlement européen de défendre la protection des consommateurs et de la sphère privée dans le TISA – mais ces mêmes dispositions sont en train d'être introduites à l'OMC.

9. Les propositions sur le commerce électronique promouvraient l'évasion fiscale et la perte de finances publiques nécessaires :

Avec pour résultat une monopolisation croissante aux dépens de l'intérêt public dans tous les pays, mais surtout dans ceux en développement. Au fur et à mesure que les entreprises acquièrent des « droits » par le biais des règles proposées sur le commerce électronique pour déplacer plus facilement les travailleurs, les intrants, le capital et les données au-delà des frontières, elles seraient capables d'augmenter leurs pratiques de « transfer pricing » et d'établir les entreprises dans des pays ayant la supervision régulatrice la plus faible et les impôts les plus bas, augmentant l'évasion fiscale et les flux financiers illicites que *Global Financial Integrity* a identifiés récemment comme ayant drainé US \$620–970 milliards des pays en

développement en 2014, surtout par la fraude fiscale. Ces revenus perdus privent les gouvernements des pays en développement, surtout en Afrique, de la capacité de faire les investissements domestiques nécessaires pour la santé, l'éducation, l'infrastructure et le développement futur de leurs économies. Si une entreprise n'est pas obligée d'avoir une présence locale, comment ses profits peuvent-ils être dûment taxés ? En même temps, des efforts sont en cours pour étendre le moratoire existant à l'OMC sur les droits de douane sur les transactions liées au commerce électronique.

10. Les propositions sur le commerce électronique pourraient augmenter le risque d'une crise financière internationale :

Permettre le commerce illimité et transfrontalier de données financières – et des transactions financières – pourrait avoir des conséquences imprévues sérieuses. Malgré les ravages de la crise financière internationale, le secteur des services financiers continue à demander un accès illimité au marché pour des produits innovants (qui échappent à la régulation) et des flux financiers illimités. Dans le PTP, le Trésor américain a dit que le droit de conserver des données offshore ne devrait pas inclure les données financières à cause des leçons de la crise financière internationale, mais Wall Street a fait du lobbying efficace pour que ces données soient incluses dans le TISA et probablement à l'OMC. Les règles en vigueur à l'OMC obligent déjà les pays à permettre des paiements sans restriction et des transferts pour les services que les pays ont acceptés, selon les disciplines de l'OMC. Mais les pays ont intérêt à assurer une surveillance régulatrice appropriée de ce secteur, y compris pour le commerce numérique transfrontalier. Les gouvernements exigent souvent que les données financières sensibles soient stockées dans le pays pour assurer une protection adéquate de la sphère privée et que des mesures de cyber sécurité soient adoptées pour que les données soient soumises à une supervision nationale régulatrice adéquate et qu'elles soient disponibles aux régulateurs financiers en cas d'urgence. Comme l'économie internationale devient de plus en plus « servicifiée » et le commerce électronique transfrontalier augmente, le pouvoir de fournisseurs de services financiers comme Visa et PayPal va augmenter, vu qu'ils servent souvent de chambres de compensation pour des transactions internationales qui dépassent la souveraineté financière des banques centrales.

11. Les propositions sur le commerce électronique nuiraient au développement en diminuant la marge de manœuvre des pays du Sud,

limitant leur capacité d'aborder l'industrialisation numérique à travers des stratégies adoptées habituellement pour doper la croissance et les emplois. Les lobbies des multinationales ont dit clairement qu'ils veulent éliminer les obligations de localisation, comme l'exigence d'une présence locale dans le pays pour faire des transactions commerciales ; le recrutement de main-d'œuvre locale ; l'utilisation de serveurs locaux et de facilités informatiques dans lesquels les gouvernements ont investi ; ou l'utilisation de contenu ou intrants locaux. Mais les pays en développement ont recours à ces exigences afin de s'assurer que la présence de multinationales dans leurs économies va les aider à lancer des industries naissantes et à se hisser sur l'échelle du développement. La proposition de l'UE inclut aussi d'ouvrir les marchés publics – un sujet explicitement exclu du cycle actuel de l'OMC. Ouvrir les achats publics (par exemple en promouvant la privatisation par le partenariat public – privé ou PPP) nuirait aux PME, habituellement favorisées dans ces contrats, et les désavantagerait sérieusement face aux multinationales étrangères, qui bénéficient souvent d'économies d'échelle et d'investissements publics antérieurs, avec pour résultat que plus d'argent des impôts irait aux multinationales étrangères au lieu de promouvoir l'économie locale. Les dispositions proposées

sur le commerce électronique limitent aussi la marge de manœuvre des pays, y compris les pays les moins avancés (PMA), en leur demandant d'assumer de nouveaux engagements au-delà de ceux actuellement exigés par l'OMC.

12. Peut-être le plus important, les propositions sur le commerce électronique exigeraient que les services futurs ne soient soumis à aucune régulation au-delà de celles actuellement en place pour les services non numérisés : Dans les discussions sur les « régulations intérieures » dans l'Accord général sur le commerce de services (AGCS), les biens sont considérés de plus en plus comme des services. Les produits sont liés à des logiciels qui les transforment de, par exemple, chaussures en « services de fitness », ou les voitures en « services de transport » - et où les services doivent être fournis conformément aux règles et aux listes d'engagement auxquels les pays ont souscrits avant que la nouvelle technologie ne soit inventée. L'intention est de s'assurer à l'avance des engagements, même si la technologie n'existait pas lorsque les pays ont pris ces engagements. Cependant, beaucoup de gouvernements du Sud ont dit clairement qu'ils n'acceptent pas cette approche.

Les multinationales sont en train de coordonner leurs efforts pour obtenir que ce soit la question principale à l'agenda de la 11^e Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra du 11 au 14 décembre 2017 à Buenos Aires. Les syndicats, les défenseurs de la sphère privée et des droits numériques, du développement et de l'intérêt public ont une opportunité d'exprimer leurs craintes auprès de leurs gouvernements respectifs pour qu'ils fassent attention à ce danger imminent. Même pour les groupes ayant d'autres opinions quant aux impacts potentiels, il est clair qu'un débat ouvert et approfondi devrait avoir lieu avant que les pays n'adoptent des règles dont les conséquences sont loin d'être certaines. Alors que les partisans du commerce électronique affirment que toute discussion à l'OMC va être centrée sur le développement et que les pays en développement devraient être « à la table » lorsque les règles sont préparées, les experts de l'OMC ont mis en garde que les multinationales et les gouvernements des pays riches agissent dans leur propre intérêt et qu'ils sont en train de fixer l'agenda. Clore le fossé numérique requiert des stratégies intelligentes qui seraient entravées par les propositions sur le commerce électronique.

Les transformations positives de l'ère numérique pouvant amener plus de prospérité, emplois, innovation et connectivité sont menacées par les efforts monopolistiques et anti-démocratiques des multinationales les plus puissantes qui veulent réécrire les règles de la future économie mondiale en leur faveur. Pour assurer un avenir dans le monde numérique qui crée une prospérité partagée et du travail décent pour tous, nous devons nous assurer que les règles sont écrites par et pour tous, et non par et pour seulement quelques-uns.

SOURCES :

<http://www.huffingtonpost.com/entry/5915db61e4b0bd90f8e6a48a>

<https://blogs.mediapart.fr/jean-marc-b/blog/210617/douze-raisons-de-s-opposer-aux-regles-sur-le-commerce-electronique-l-omc>

Direction

Gilbert Gagné,

Chercheur au CEIM
et directeur du Groupe de recherche
sur l'intégration continentale (GRIC).

Rédaction

Destiny Tchéhouali,

Chercheur au CEIM,
et directeur de l'Observatoire des réseaux
et interconnexion de la société numérique (ORISON)
Président de la Société Internet du Québec (ISOC Québec)

Abonnez-vous

[À la liste de diffusion](#) 

[Au fil RSS](#) 

[Lisez toutes les chroniques](#) 



Organisation internationale de la francophonie

Administration et coopération :

19-21 avenue Bosquet
75007 Paris (France)

Téléphone : (33) 1 44 37 33 00

Télécopieur : (33) 1 45 79 14 98

Site web : www.francophonie.org

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

Adresse civique :

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560
Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA

Adresse postale :

Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 CANADA

Téléphone : 514 987-3000, poste 3910

Télécopieur : 514 987-0397

Courriel : ceim@uqam.ca

Site web : www.ceim.uqam.ca



La Chronique *Culture, commerce et numérique* est réalisée par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.